Le CESE a voté son avis "Innovations technologiques et performance industrielle globale: l'exemple de l'impression 3D"

PUBLIÉ LE 24/03/2015

Alors que l’impression 3D remonte à une trentaine d’année, l’attention qui lui est portée s’est considérablement développée ces dernières années en raison des perspectives d’application qu’elle offre, aussi bien réelles que potentielles. Considérée comme une technologie capable de transformer profondément les modes de productions actuels, cette méthode de fabrication dite « additive » se fait par dépôt de couches successives fines de matière (200 différentes en 2014) solidifiées au fur et à mesure par une source d’énergie. Actuellement, la santé, l’aéronautique, l’automobile ou encore l’énergie sont autant de secteurs industriels concernés par ce nouveau mode de production. L’avis sur « Les innovations technologiques et performance globale : l’exemple de l’impression 3D» révèle la volonté du CESE de créer un écosystème favorable à cette nouvelle technologie en France, au moment où le gouvernement a annoncé une stratégie numérique et un projet de loi qui devrait être débattu en septembre. Cet avis a été présenté le 24 mars par sa rapporteure Mme Renée Ingelaere (Vice-présidente de la CCI Grand Lille). Il a ensuite été soumis au vote de l’Assemblée Plénière du Conseil économique, social et environnemental et adopté avec 168 votes pour, 0 contre et 2 abstentions.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026